



# Des Nouvelles de Thélod

N° 03/2021

## **NUISANCES SONORES – TRAVAUX DE JARDINAGE**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, sont autorisés uniquement les :

Jours ouvrables : de 8h à 20h

Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches/jours fériés de 10h à 12h

Une benne à déchets verts est à votre disposition ; merci de ne pas la surcharger et prévenir pour demander l'enlèvement au 06.71.20.97.94

## **NOS AMIS CHIENS ET CHATS - RAPPEL**

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Dans la rue, je dois ramasser les déjections de mon chien, aussi je n'oublie pas mon petit sac ...

## **VACCINATION AU CENTRE JEAN L'HÔTE A NEUVES MAISONS**

Les inscriptions pour la vaccination **des personnes de +75ans** ou des **personnes à très haut risque** face à la Covid-19 sont à nouveau ouvertes.

Prise de rendez-vous via le site internet Doctolib ou par téléphone au 03 83 85 13 00

## **DISTRIBUTION DE COMPOST**

Parc d'industries Moselle Rive Gauche, sur la parcelle à côté de la déchetterie

Renseignements au service déchets ménagers : 03 54 95 62 41

Samedi 27 mars de 9h à 15h

quantités limitées à 200 litres et un seul passage par foyer

## **REGISTRE DE CONCERTATION PLUI**

Dans le cadre du PLUI, un registre de concertation est disponible en mairie, afin de recueillir les observations et suggestions de tout habitant de la commune.

Ces observations peuvent se présenter de manière anonyme, ou avec les coordonnées, si une réponse personnelle est souhaitée.

Pour suivre l'actualité du PLUI, (calendrier, document...) : [www.cc-mosellemadon.fr](http://www.cc-mosellemadon.fr)

# la fibre est arrivée !

**Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.**

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr) ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



1. testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. téléchargez la plaquette <https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf>
3. découvrez les offres <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

**Un conseil** : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

A ce jour, le réseau Losange accueille 14 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public et 44 dédiés aux professionnels. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange. **Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé).**

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas [www.losange-fibre.fr/contact](http://www.losange-fibre.fr/contact)

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr)